



Les propriétaires d'un restaurant sont-ils autorisés à fumer quand le restaurant est fermé à la clientèle ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 29 septembre 2009

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si les propriétaires d'un restaurant (soit un lieu couvert et fermé) sont autorisés à fumer quand le restaurant est fermé à la clientèle ?

Merci d'avance

Réponse :

L'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif fermés et couverts prévue aux [articles L.3511-7 et R.3511-1 du code de la santé publique](#) s'applique au lieu, qu'il soit ouvert ou fermé.

Par ailleurs, un lieu ne peut pas alternativement être considéré comme privatif puis accessible au public. Si sa vocation est d'être accessible au public, il est, dans toutes les situations, considéré comme lieux accessible au public